

## Compte-rendu du Conseil Municipal du Mercredi 27 Septembre 2017

Membres présents :

Julien CARNOT, Dominique GRENARD, Marie-Anne LE METAYER, Claude MERCIER, Michelle PLOCKI, Régine PONCET, Jacques-Hervé RIFFAUD, Benjamin SEVESSAND, Joël VUAILLAT.

Membre(s) absent(s) excusé(s) avec pouvoir :

Jean-Yves COMBY (Pouvoir donné à Claude MERCIER).

Membre(s) absent(s) excusé(s) sans pouvoir :

Alain VUILLERMOZ.

Membre(s) absent(s) non excusé(s) :

Néant.

Membres en fonction : : 11

Membres présents : : 09

Membres absents excusés avec pouvoir : 01

Membres absents excusés sans pouvoir : 01

Membres absents non excusés : 0

Secrétaire de Séance :

Dominique GRENARD. Adopté à l'unanimité.

Claude MERCIER, Maire, ouvre la séance à 19H07.

1) – **Approbation du P.V. du Conseil Municipal du 24 Août 2017 :**

Aucune remarque n'étant formulée, le P.V. du Conseil Municipal du 24 Août 2017 est adopté à l'unanimité.

2) – **Indemnité de conseil allouée au Comptable Mr CASTELAIN :**

Monsieur LAMUR, l'ancien comptable, ayant été remplacé par Monsieur CASTELAIN, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le pourcentage affecté à l'indemnité allouée à ce dernier, sachant que cette indemnité, à 100 %, est calculée par rapport aux budgets de la commune des dernières années.

Un premier vote se soldant par 5 voix pour 50 % et 5 voix pour 75 %, il est procédé à un second vote aboutissant à une unanimité pour 62,5 %.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette délibération.

3) – **Déneigement 2017/2018 :**

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur les tarifs du déneigement pour la saison 2017/2018. Plusieurs points :

- Montants des participations demandées aux particuliers qui sollicitent un déneigement régulier ou occasionnel :

Le Conseil Municipal décide de reconduire les tarifs appliqués pour la saison 2016/2017, soit :

- . 95,00 Euros,
- . 190,00 Euros,
- . 350,00 Euros,
- . 1.430,00 Euros,

en fonction de la longueur et de l'état du terrain à déneiger, des difficultés à effectuer le travail et avec l'accord signé du demandeur.

. 95,00 Euros de participation forfaitaire pour les hébergeurs et/ou commerçants du village.

. 190,00 Euros de participation pour les riverains de la voie privée « Impasse des Gentianes », cette participation étant divisée entre les trois propriétaires desservis.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette délibération.

- Convention passée avec le prestataire Michel PELAZ :  
Bien que l'indice TP01 passe de 102,1 (2016) à 104,7 (2017), le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs de la saison 2016/2017, soit :
  - . 85,00 Euros HT/heure de déneigement, soit 93,50 Euros TTC.
  - . 5.000,00 Euros HT d'indemnité d'immobilisation du matériel soit 5.500,00 Euros TTC,et autorise le Maire à passer une convention avec l'entreprise MICHEL AGRI TP représentée par Monsieur Michel PELAZ.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette délibération.

- Convention passée avec le prestataire SARL LA SCIE COUPE ET DERIVES :  
Bien que l'indice TP01 passe de 102,1 (2016) à 104,7 (2017), le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs de la saison 2016/2017 pour l'évacuation de la neige, principalement des parkings, avec un engin Manitou muni d'un godet, soit :
  - . 75,38 Euros HT/heure, soit 90,46 Euros TTC,et autorise le Maire à passer une convention avec l'entreprise SARL LA SCIE COUPE ET DERIVES représentée par Monsieur Hervé MESSEIN.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette délibération.

- Convention passée avec le prestataire ETARF BALANDRAS :  
Bien que l'indice TP01 passe de 102,1 (2016) à 104,7 (2017), le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs de la saison 2016/2017, soit :
  - . 47,00 Euros HT/heure pour le déneigement avec la fraise à neige, soit 51,70 Euros TTC,
  - . 83,43 Euros HT/heure pour le déneigement avec le turbo fraise, soit 91,77 TTC,
  - . 25,09 Euros HT/heure pour le déneigement manuel, soit 27,60 Euros TTC,et autorise le Maire à passer une convention avec l'entreprise ETARF BALANDRAS représentée par Monsieur Gilles BALANDRAS.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette délibération.

#### 4) – **Téléski : Saison 2017/2018** :

Deux points sont évoqués :

- Tarifs des remontées mécaniques :  
Le Conseil Municipal décide de reconduire les tarifs appliqués pour la saison 2016/2017, soit (tarif en Euros) :
  - . ½ journée Enfant : 7,00
  - . ½ journée Adulte : 10,00
  - . 11 heures Enfant : 8,00
  - . 11 heures Adulte : 11,00
  - . Journée Enfant : 10,00
  - . Journée Adulte : 13,00
  - . Forfait Saison SIVOS La Pesse/ Les Bouchoux et jeunes La Pesse moins 18 ans : 60,00
  - . Forfait Saison Hors SIVOS et jeunes moins 18 ans Hors La Pesse : 70,00
  - . Forfait Saison Adulte : 85,00
  - . Nocturne Enfant : 3,00
  - . Nocturne Adulte : 5,00
  - . Forfait Ecole de Ski : 5,00
  - . Pass Hebdo Vacances Enfant : 65,00
  - . Pass Hebdo Vacances Adulte : 85,00.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette délibération.

- Recherche du perchman :  
Afin de solliciter des candidatures pour la saison 2017/2018 (15 Novembre 2017 – 31 Mars 2018), le Conseil Municipal décide de pratiquer par voie d'affichage et par voie d'insertion sur le site de la commune, une réponse étant demandée pour le 27 Octobre 2017 dernier délai.

#### 5) – **Rapport d'activité SYDOM pour l'année 2016 :**

Julien CARNOT présente, dans les grandes lignes, le rapport d'activité du SYDOM qui est basé à LONS LE SAUNIER et qui regroupe 7 syndicats locaux.

Quelques chiffres clés :

La capacité du centre de tri a augmenté.

La collecte des déchets ménagers a baissé de 0,7 %.

La collecte sélective des déchets a baissé de 1 %.

Les dépôts en déchetterie ont augmentés de 2 %

14.499 Tonnes de déchets ont été triés durant l'année 2016, ce qui représente 54 kg/habitant.

Le rapport complet est disponible sur le site internet du SYDOM.

#### 6) – **Locations des studios et appartements :**

- Le bail relatif à la location du studio « Les Ramas » (occupé par Mademoiselle Katérina MARLIN) arrive à son terme le 30 Septembre 2017. Marie-Anne LE METAYER se propose de rendre visite à Katérina pour connaître ses intentions.
- Nos boulangers, qui occupent à l'heure actuelle l'appartement « Le Marquisat », ont donné congé pour début Novembre 2017. Ils deviennent propriétaires à La Pesse.

- Monsieur Léon GRENARD a fait une demande de location pour le studio « Le Merle ». Le Conseil Municipal a donné accord pour une occupation courant Octobre 2017 moyennant un loyer de 260 Euros par mois hors charges.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette délibération.

- Pour les futurs entrants, le Conseil Municipal décide d'intégrer dorénavant au loyer une provision sur charges mensuelle avec régularisation par trimestre.
- Enfin, le Conseil Municipal décide également de l'organisation d'une réunion du C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale, composé de Claude MERCIER, Marie-Anne LE METAYER, Michelle PLOCKI, Régine PONCET, Bernadette GRENARD, Anne LOZNEANU, Noël DUBOIS, Serge VUAILLAT) de manière à recenser les personnes de la commune qui pourraient avoir besoin d'aides diverses.  
Cette réunion du C.C.A.S. se tiendra le Lundi 02 Octobre 2017 à 17H00.

A ce sujet, Marie-Anne LE METAYER se fait l'écho d'un nouveau dispositif national : LA CROIX ROUGE SUR ROUES : Depuis fin Septembre, les bénévoles de l'Unité Locale du Haut-Jura de la Croix-Rouge débutent une nouvelle action sur notre territoire avec la mise en place de dispositifs itinérants permettant d'aller à la rencontre des personnes en difficulté vivant dans des zones rurales isolées (voir l'article complet dans l'« R » de La Pesse n° 41 de Septembre 2017).

#### 7) – Location du Relais des Skieurs pendant AZIMUT FESTIVAL :

Madame Myriam BELTRI, qui tenait la « Cabane à crêpes » cet été, s'est portée candidate, en accord avec l'Union Sportive, pour louer le Relais des Skieurs pendant Azimut Festival. Le Conseil Municipal décide de donner une suite favorable et fixe les horaires et tarifs suivants :

- Jeudi 05 Octobre : de 17H00 à 01H00 le lendemain.
- Vendredi 06 Octobre : de 10H00 à 19H00.
- Samedi 07 Octobre : de 08H00 à 11H00 et de 15H00 à 19H00.
- Dimanche 08 Octobre : de 08H00 à 01H00 le lendemain,  
le tout au tarif de 630,00 Euros, charges comprises.

A 9 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal valide cette délibération.

#### 8) – Location du Relais des Skieurs pour la période hivernale :

Une seule candidature effective a été enregistrée, celle de Monsieur Stéphane RIJKEBUSH, lequel a déjà été reçu par certains membres du Conseil Municipal et s'est montré intéressé par la démarche.

Monsieur RYKEBUSCH est un professionnel de la restauration ; il a déjà géré plusieurs établissements dans la restauration et il viendrait accompagné de deux autres personnes.

Une proposition lui a été faite comportant un loyer mensuel de 1.300,00 Euros et une provision mensuelle sur charges de 1.200,00 Euros, pour une période qui s'étendrait du 1<sup>er</sup> Décembre 2017 au 31 Mars 2018.

Le Conseil Municipal attend l'avis de Monsieur RIJKEBUSH sur cette proposition.

9) **Concert de Noël** :

Nous connaissons quelques difficultés pour organiser un concert de Noël. Quelle entité doit s'en charger : Commune ? Comité des fêtes ? Quel ensemble contacter ?

Il est décidé de se mettre en relation avec le Comité des Fêtes des Moussières, lequel souhaite également mettre en place un concert de Noël, afin de voir si une synergie est possible.

10) – **Travaux d'écoulement des eaux à L'Embossieux** :

L'entreprise T.P. GRECARD ne pouvant pas réaliser les travaux pour un problème de délai, le chantier a été confié à la Sté D.B. NATURE (Echallon), pour un montant de 2.940,00 Euros TTC.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette délibération.

11) – **Bilan Chalam Stade** :

Julien CARNOT indique qu'une sortie ouverte aux jeunes de la commune et des environs est prévue mi-October afin de faire le bilan du Chalam Stade et d'évoquer l'évolution des divers projets.

Il est également fait allusion à des problèmes de scellement des structures métalliques dans le sol. Jean-Marie DROMARD a refixé les éléments provisoirement. Des plots béton, plus efficaces, seront réalisés pour la prochaine saison.

12) – **Avenants travaux C.T.M. (Centre Technique Municipal)** :

Deux avenants sont à adjoindre relativement au chantier du C.T.M. :

- Lot Terrassement (Entreprise FAMY) : Plus-value de 2.833,60 Euros HT, liée à une surface plus importante que prévue d'enrobé.
- Lot Menuiserie (Entreprise TAGLIONE) : Plus-value de 191,30 Euros HT, liée à une adaptation sur une porte.

Malgré ces deux plus-values, le montant définitif du chantier se situe toujours en deçà de l'enveloppe globale.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette délibération.

13) – **Travaux Commission « Agriculture/Sylviculture »** :

Marie-Anne LE METAYER prend la parole pour faire part des travaux de la Commission « Agriculture/Sylviculture » relativement à l'élaboration des baux ruraux à clauses environnementales.

Après de longs mois et un gros travail de la Commission, avec l'accompagnement du P.N.R. (Parc Naturel Régional), l'élaboration desdits baux ruraux est en phase de finalisation.

Vont en disposer trois preneurs :

- E.A.R.L. LE BONHEUR RETROUVE (Philippe et Vinciane GENOUD), pour 41,15 ha.
- Thomas VERPILLOT, pour 7,89 ha.
- Anthony BERARD, pour 5,39 ha.

Un travail important a été réalisé sur les prix, avec une première copie transmise aux preneurs et qui n'a pas été acceptée. Une seconde copie, assortie d'un abattement de 30 %

afin de prendre en compte l'aspect contraignant des baux ruraux environnementaux, a été communiquée.

L'idée était de pouvoir signer rapidement ces nouveaux baux ruraux à clauses environnementales afin qu'ils puissent s'appliquer dès début Octobre 2017.

Marie-Anne LE METAYER rappelle également la possibilité d'ouvrir la Commission « Agriculture/Sylviculture » à l'extérieur.

14) – **Plan de Sauvegarde** :

Michelle PLOCKI présente les modifications qui ont été effectuées par rapport au Plan de Sauvegarde, concernant notamment les noms et les coordonnées de certaines personnes, les références d'organismes, divers horaires, etc...

Quelques légères imperfections sont encore apparues qui seront rectifiées, après quoi le Plan de Sauvegarde sera transmis à chaque conseiller municipal afin que la mouture définitive puisse être validée au prochain Conseil Municipal.

Une réunion publique sera alors programmée pour une présentation du document aux administrés.

**QUESTIONS DIVERSES** :

- **Mise à jour de la liste des prestataires de la commune** :

La liste des prestataires de la commune (artisans, commerçants, hébergeurs...) affichée au Point Info n'est plus à jour. En effet, la dernière mise à jour date de 2014. Il est donc décidé de procéder à une nouvelle mise à jour, d'autant plus que la signalétique doit être modifiée par la Communauté de Communes.

**COMMUNICATIONS** :

- **Invitation au « Carrefour des Maires, Elus Locaux et Agents Territoriaux » les 05 et 06 Octobre à BESANCON.**

- **Invitation au « Congrès des Stations Vertes et Villages de Neige » les 11, 12 et 13 Octobre à CHATEL.**

- **Invitation au « Congrès des Maires de France » au mois de Novembre à PARIS.**

- **Formation « La rédaction d'un règlement de cimetière » le 14 Novembre à LONS LE SAUNIER.**

- **Le SYDOM propose une animation pour les élèves des écoles à l'adresse des enseignants.**

- **GROUPAMA communique les dates de vérification des extincteurs : le 10 Octobre pour Les Bouchoux et La Pesse.**
- **Courrier de Fanette VUILLERMOZ, peintre en décors, qui propose ses services pour la décoration de la façade Nord du Centre Technique Municipal (C.T.M.).**
- **Courrier émanant des services du 1<sup>er</sup> Ministre relativement à la « Conférence Nationales des Territoires » qui s'est tenue le 17 Juillet 2017. Une concertation est à organiser au sein du Département avec questionnaire à la clé. Celui-ci sera transmis à chaque conseiller municipal.**

La date du prochain Conseil Municipal est fixée au Mardi 17 Octobre 2017 à 19H00.

FIN DU CONSEIL MUNICIPAL à 22H06.